

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 10 JUIN 2021 A 20 H 15

*Membres présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, Mme Isabelle LEFEBVRE, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Isabelle GAINET, M. Christina MARCHAND, Mme Bénédicte CHARITE, Mme Corinne BERTRAND, M. Ghislain VICAIRE, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE, M. David HUMBERT*

*Membres absents et excusés : Mme Nathalie LAURENT, excusée, pouvoir à Mme Christina MARCHAND ; M. David BOILLIN, excusé, pouvoir à M. Nicolas DEMOLY*

*Président de la séance : M. Maxime GROSHENRY*

*Secrétaire : Mme Isabelle GAINET*

### ORDRE DU JOUR :

- Jury d'assises
- Ajustements budgétaires
- 20<sup>ème</sup> anniversaire de la Via Francigena
- Projet de construction d'une caborde
- Musée rural et gîte de Foucherans
- Questions diverses

Le Maire propose de rattacher le point suivant à l'ordre du jour :

- **Convention Gaz et Eaux : poste de refoulement rue de l'Eglise à Foucherans et STEP intercommunale à Trepot**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'inscrire ce point à l'ordre du jour.

### JURY D'ASSISES

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'administration juridique demande aux communes de leur fournir 3 noms d'habitants inscrits sur les listes électorales, qui seront susceptibles d'être appelés pour devenir membre d'un jury d'assise.

Au prorata du nombre d'habitants de nos deux villages, il est décidé de tirer au sort 1 nom sur la liste de Foucherans et 2 noms sur la liste de Tarcenay.

Les personnes tirées au sort sont : M. Christophe PENNORS ; M. Gabriel MOREL et Mme Stéphanie GRIMM

Les personnes dont le nom a été tiré au sort seront prochainement informées personnellement.

### AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2021-05-01 du 6 mai 2021 concernant le remboursement d'une taxe d'aménagement pour un permis annulé.

Après échange avec la trésorerie, il convient de modifier les ajustements budgétaires effectués et procéder aux ajustements suivants :

- |   |  |
|---|--|
| - Compte 673 / 67 (D.F.) : - 16 476.42 €  | - compte 10226 / 10 (D.I.) : + 16 476.42 € |
| - Compte 023 / 023 (D.F.) : + 16 476.42 € | - compte 021 / 021 (R.I.) : + 16 476.42 €  |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces ajustements budgétaires.

## **20<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DE LA VIA FRANCIGENA**

M. Christophe FAIVRE-PIERRET rappelle au Conseil Municipal que la Via Francigena est un itinéraire entre Canterbury et Rome soit 3 200 km dans 5 Etats : Royaume-Uni, France, Suisse, Italie, Etat du Vatican.

Il indique également que la Via Francigena a été élevée au rang de Grand Itinéraire Culturel en 2004 et cette année, l'association qui défend cet itinéraire fête ses 20 ans et désirerait que ce parcours soit classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

A cette occasion 5 pèlerins effectueront l'ensemble du parcours et arriveront sur la commune le lundi 19 juillet 2021 pour en repartir le lendemain.

Ces personnes seront accueillies au gîte d'étape à Foucherans avec la possibilité pour des marcheurs locaux de les accompagner soit avant leur arrivée le lundi 19 (en les retrouvant le long du parcours), soit en repartant avec eux le mardi 20 juillet au matin.

## **PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CABORDE**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de l'association « L'Espérance » dont le groupe « les pieds sur terre » fait partie, proposant aux élus un projet de construction d'une caborde (ancienne cabane viticole en pierre sèche).

Après lecture de ce courrier, l'ensemble du Conseil Municipal approuve cette idée et plusieurs élus (Mme Laurence JACQUIER, M. Patrice PRETOT, M. Nicolas DEMOLY et M. David HUMBERT) décident de rencontrer les personnes de l'association afin de décider avec eux du lieu de construction principalement mais également d'autres points (maîtrise d'ouvrage par la commune ? déclaration d'urbanisme ?)

## **MUSEE RURAL ET GITE DE FOUCHERANS**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'association des Amis du Musée Rural lui a fait parvenir un courrier lui indiquant que les membres de l'association ont décidé de la fermeture définitive du musée rural à Foucherans.

Il informe également que suite à ce courrier, il a pris un arrêté indiquant la fermeture définitive du musée.

Les services préfectoraux ainsi que le SDIS seront informés de cette décision dans les jours à venir.

Face aux difficultés actuelles de gestion du gîte, l'association nous a fait part de sa réflexion sur les modalités futures pour poursuivre la gestion du gîte.

Cette réflexion pourrait aboutir sur la base de constitution d'un noyau suffisant de volontaires disponibles.

## **CONVENTION GAZ ET EAUX : POSTE DE REFOULEMENT RUE DE L'EGLISE A FOUCHERANS ET STEP INTERCOMMUNALE A TREPOT**

M. Nicolas DEMOLY, Adjoint en charge de l'assainissement, rappelle au Conseil Municipal la délibération 2020-07-10 du 10/07/2020 concernant la convention établie avec Gaz et Eaux pour l'exploitation de la station d'épuration de Tarcenay, du poste de relèvement de Tarcenay ainsi que ceux du Pralot et du Jardy à Foucherans.

Il rappelle également que la station d'épuration située à Trepot ainsi que le poste de relèvement du bas de la rue de l'Eglise à Foucherans sont gérés conjointement avec la commune de Trepot.

M. Nicolas DEMOLY présente au Conseil Municipal les propositions de contrat transmis par la société Gaz et Eaux aux deux communes, pour l'exploitation des installations suivantes, à savoir :

- assurer le curage semestriel du poste de refoulement rue de l'Eglise,
- assurer le contrôle électromécanique semestriel des équipements électromécaniques de la station d'épuration à Trepot et du poste rue de l'Eglise à Foucherans,

- mettre à disposition un cureur 3 jours par an dont 2 jours pour la vidange des boues de la station à Trepot,
- la réception et le traitement des alarmes du poste rue de l'Eglise à Foucherans.

Ce contrat, d'une durée de 3 ans, vise à confier à cette société spécialisée la surveillance, l'entretien et le nettoyage de ces installations techniques. Il intègre les contrôles réglementaires que la commune doit nécessairement faire réaliser ainsi que la mise à disposition d'un service d'astreinte pour les interventions d'urgence.

Ce contrat d'exploitation est d'un montant de 5 420 € HT / an, dont 50 % à la charge de la commune de Trepot et 50 % à la charge de la commune de Tarcenay-Foucherans.

Après discussions, le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer ce contrat avec la société Gaz et Eaux pour l'exploitation du poste de refoulement rue de l'Eglise à Foucherans et de la station d'épuration à Trepot.

## QUESTIONS DIVERSES

### ➤ **DAE Foucherans**

Après avoir constaté que le coffret contenant le défibrillateur (situé derrière la mairie à Foucherans) était cassé, et suite à plusieurs échanges avec la société ASTEN Santé, un nouvel ensemble (défibrillateur + coffret) a été commandé. Le montant de cet achat s'élève à 1 206.49 € HT soit 1 447.79 € TTC.

### ➤ **Lave-vaisselle salle des fêtes Foucherans**

Suite à plusieurs réflexions entre les élus, un devis a été demandé à l'entreprise Bruno BLANCHARD (Geneuille) pour l'installation d'un lave-vaisselle à la salle des fêtes de Foucherans.

Le montant du devis pour ce matériel est de 5 818.50 € HT soit 6 982.20 € TTC auquel il faudra ajouter les travaux pour l'arrivée de courant à proximité de la machine.

Le Conseil Municipal accepte ce devis.

### ➤ **Tables extérieures**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que 2 tables en bois (prévues pour l'extérieur) ont été commandé à la société SNM pour un montant de 1 998.77 € TTC afin de remplacer celles existantes et qui étaient placées près du Hêtre président et de la chapelle Saint-Maximin à Foucherans.

### ➤ **Mise en gazon entrée de Foucherans**

M. Nicolas DEMOLY informe le Conseil Municipal que des devis ont été demandés pour la mise en gazon des secteurs concernés par les travaux d'aménagement de la rue du Fiètre à l'entrée de Foucherans. Suite à cette demande, 2 devis ont été reçus et les tarifs d'engazonnement sont les suivants :

- Société Méli-Mélo : 4.50 € HT / m<sup>2</sup>
- Société Duchesne : 3.20 € HT / m<sup>2</sup>

Le Conseil Municipal décide donc de demander les services de la société Duchesne pour effectuer cet engazonnement.

### ➤ **Tables salles des fêtes de Tarcenay et Foucherans**

Suite à l'achat de nouvelles tables pour les salles des fêtes de la commune, le Conseil Municipal décide de mettre à disposition des associations de la commune les anciennes tables qui seront stockées par l'Espérance à Tarcenay et par l'Etoile à Foucherans.

Les habitants pourront s'adresser à ces associations pour louer ces tables.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 h 30.

## **LISTE DES DELIBERATIONS PRISES**

<b>n° des délibérations prises au cours de cette séance</b>	<b>Objet de la délibération</b>
2021-06-01	Ajustements budgétaires – compte 10226
2021-06-02	Convention Gaz et Eaux – poste de refoulement rue de l'Eglise à Foucherans et STEP intercommunale à Foucherans

## **CONSEILLERS PRESENTS**

<b>NOM</b>	<b>P : Présent AE : Absent Excusé DP : Donne Pouvoir à</b>	<b>SIGNATURE</b>
GROSHENRY Maxime	P	
DEMOLY Nicolas	P	
Isabelle LEFEBVRE	P	
Christophe FAIVRE-PIERRET	P	
Anne HENRY	P	
Patrice PRETOT	P	
Michel DARTEVEL	P	
Mireille PICARD	P	
Laurence JACQUIER	P	
Isabelle GAINET	P	
Nathalie LAURENT	DP à Christina MARCHAND	
Christina MARCHAND	P	
Bénédicte CHARITE	P	
Corinne BERTRAND	P	

Ghislain VICAIRE	P	
David BOILLIN	DP à Nicolas DEMOLY	
Pierre CLAUSSE	P	
Emmanuel LACOMBE	P	
David HUMBERT	P	

Atteste avoir participé à la réunion du Conseil Municipal du jeudi 10 juin 2021 à 20 h 15 et approuve le Procès-Verbal ci-dessus.